

VOUS AVEZ DECIDE DE CHANGER DE SYNDIC ? RESTEZ PRUDENTS...

Vous avez décidé de changer de syndic ? Et avez décidé de vous faire aider pour cette mission par un Conseil. Assurez-vous de sa qualité et de ses compétences.

1/ Visitez son site internet.

2/ Regardez ses mentions légales – [liste mentions légales](#) - Ne vous attardez pas sur des sites où il n'y a ni mentions légales, ni le nom du dirigeant.

3/ Vérifiez sur www.infogreffe.fr que cette société existe toujours et depuis quand elle existe. Mais ça n'est pas fini...

4/ Vérifiez sur www.societe.com, avec le nom du dirigeant ses connections, ses autres entreprises.

5/ Vous pouvez même regarder son profil personnel sur les réseaux sociaux pour voir certaines connexions, ou encore sur Google, tout ce que vous pouvez lire, soit sur la société, soit sur son dirigeant...

6/ Enfin et surtout, demandez des références, des diplômes, un CV, la copie de l'assurance responsabilité professionnelle... Bref, tout ce que vous voudrez, c'est vous le client!